

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 août 2023, à 19 h 30, à la salle municipale, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. L'adjointe administrative, Laurence Martineau, assiste aussi à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Nombre de personnes présentes: 9

**2 - LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADMINISTRATION
  - 3.1 - Autorisation pour l'adjointe administrative
  - 3.2 - Démission du Directeur Général et greffier-trésorier
  - 3.3 - Report de la séance
- 4 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 3 - ADMINISTRATION

**494-2023**

**3.1 - Autorisation pour l'adjointe administrative**

**CONSIDÉRANT QUE** le Directeur Général et greffier-trésorier a quitté ses fonctions le 3 août ;

**En conséquence,**  
Proposé par Madame Joséane Turgeon,  
Appuyé par Monsieur Éric Morissette,  
et résolu,

**QUE** le Conseil municipal autorise Laurence Martineau à agir comme secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

### 3.2 - Démission du Directeur Général et greffier-trésorier

Le conseil municipal prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Déraps datée du 31 juillet 2023 et informe le public présent.

### 3.3 - Report de la séance

**CONSIDÉRANT QUE** le Directeur Général et greffier-trésorier a quitté ses fonctions le 3 août dernier, le Conseil municipal informe le public présent que la séance régulière qui devait se tenir le 7 août est reportée au 16 août 2023 à 19 h 30.

### 4 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.

495-2023


### 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Madame Claudia Quirion

**QUE** la séance est levée à 20 h 12.

Adopté à l'unanimité.

  
Marcel Normand  
Maire

  
Laurence Martineau  
Adjointe administrative

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Marcel Normand  
Maire